



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 037/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : « Gaillac Guinguette » : Tarifs de locations des espaces chalets

Pour la 3^{ème} édition de « Gaillac Guinguette, du 2 juillet au 28 août 2022, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de locations d'espaces ci-dessous (occupation du domaine public)

Période de location	Dimension de la pagode	Tarif de location
1 semaine : créateurs et produits alimentaires	3 m x 2.40 m	50 € TTC
1 semaine : métiers de bouche, bar à vins, bar à bières	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : créateurs et produits alimentaires (épicerie fine)	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : bar à fruits, glacier	3 m x 2.40 m	600 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : métiers de bouche, bar à vins, bar à bière	3 m x 2.40 m	1 000 € TTC

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022